

Décumul des mandats : les divisions se multiplient

PARTIS La base du PS défend une position... aux antipodes de celle du MR

► La base socialiste exige un décumul total dès 2018.

► « Fausse bonne idée », estime Denis Ducarme (MR).

► Ce mardi, les débats reprennent à la Chambre.

Dès ce mardi, le groupe de travail sur le renouveau démocratique reprendra ses travaux à la Chambre. Sur le

décumul, PS et Ecolo réclament une loi. Ils apparaissent toutefois fort isolés.

Mais les divisions existent également au sein des partis. Samedi, les militants socialistes ont prié Elio Di Rupo de défendre devant le bureau du PS une mesure

radicale : décumul total dès 2018.

A l'inverse, au MR, on juge que le cumul d'un mandat exécutif local avec celui de député enrichit le débat démocratique. ■

D.Cl., P.Lt

contre Denis Ducarme (MR) : « Avec le décumul, on risque d'appauvrir la démocratie et le travail parlementaire »

Denis Ducarme

Naissance. Il est né le 23 octobre 1973.

Etudes. Il est titulaire d'un Master en sciences politiques (ULB).

Parcours. Echevin des Travaux à Thuin entre 2000 et 2003, il déménage à Momignies. En 2003, il devient parlementaire, fonction qu'il occupe toujours. Depuis 2014, ce proche de Charles Michel est également chef du groupe MR à la Chambre. Un rôle qui l'amène régulièrement à monter au créneau, pour défendre la ligne de son parti.

ENTRETIEN

Sortir du show et de la surenchère politique, c'est aussi cela le renouveau politique. » La semaine passée, les débats du groupe de travail sur le renouveau politique avaient achoppé sur le salaire et le cumul du président. Dans ce contexte de tension, Denis Ducarme (MR) s'exprime. Afin de recadrer le débat. Et exprimer sa conviction forte : « Le décumul n'est pas la solution. » Une position qui survient alors que la base du PS vient d'exprimer son souhait de voir appliquer un décumul complet dès 2018. « J'ai le sentiment que certains proposent, à travers la question du décumul, le remède que la déesse Panacée leur aurait demandé de porter pour sauver la démocratie, lance le chef du groupe réformateur à la Chambre. Cela n'irait pas dans le sens d'un rapprochement entre le

citoyen et le politique. »

Vous plaidez donc pour le maintien d'un certain cumul ?

Notre démocratie parlementaire a besoin de municipalistes dans les travées du Parlement. Et je le dis d'autant plus aisément que je

« Le décumul, c'est une fausse bonne idée, en réaction à des excès bien réels, comme Publifin »

ne suis pas élu local. Quand je vois le travail parlementaire tel qu'il s'organise aujourd'hui, je songe : heureusement qu'il y a des bourgmestres pour relayer les difficultés des services de police ; heureusement qu'il y a des présidents de CPAS en commission des Affaires sociales ; heureusement que nous bénéficions de l'expertise des gens qui travaillent sur le terrain local ; heureusement qu'il y a l'expérience des députés ruraux quand on évoque la problématique de la pénurie de médecins dans ces zones. Se priver de cette opportunité d'expertise sur le plan parlementaire, c'est s'éloigner des préoccupations des gens. Les citoyens attendent que les décisions soient prises par rapport à leur quotidien. Et c'est le municipaliste qui connaît le mieux leurs difficultés. Le décumul, c'est une fausse bonne idée, en réaction à des excès bien réels que l'on

constate, comme Publifin. Mais le décumul n'est pas la solution.

Les partis ne doivent-ils pas être le lieu où ces expériences s'échangent et se transmettent ?

On ne peut pas demander à un député-bourgmestre de consigner dans un rapport son expérience de dix ou quinze ans pour la partager avec le parlementaire qui ne ferait pas de politique locale. Ce n'est pas une transfusion d'expertise. C'est à celui qui est confronté à ces obstacles, de faire des propositions. On a besoin de municipalistes et d'expliquer ainsi quelle est la solution la plus adaptée compte tenu de l'expérience terrain. Bien sûr, on peut organiser des règles pour dire qui peut ou ne peut pas être député. Mais ce n'est pas mon école. La mienne, c'est que l'électeur se prononce. S'il pense que quelqu'un ne peut pas cumuler, il le dit. L'élection doit être plus directe pour donner plus de poids au choix de l'électeur.

C'est-à-dire...

Le système des suppléants enlève du poids au choix de l'électeur. Il en va de même pour l'effet dévolutif de la case de tête. Si on les supprime, le bulletin de vote du citoyen aura plus de poids par rapport à la personne qu'il veut élire. Avec ces mécanismes, dans notre système proportionnel, l'élection est semi-directe. Ce n'est pas le vote de l'électeur qui fait la décision. Il faut rendre les élections moins otage des partis.

Au sein du groupe de travail, votre point de vue sur le décumul ne fait pas l'unanimité...

Ce que je vois, c'est que certains posent des obstacles à ceux qui voudraient cumuler avec un mandat privé. A faire cela, on ne va plus donner envie à certaines catégories de s'engager en politique. Et on va avoir une démocratie parlementaire qui ne sera plus représentative des courants de la société. Ce n'est déjà pas le cas mais on aura alors une démocratie technocrate, monochrome, déconnectée. Et ce n'est pas sain. Le décumul intégral va appauvrir l'expérience parlementaire. On doit mesurer qu'on ne peut pas jouer avec la démocratie représentative comme un apprenti dans un labo de chimie.

Certains vont voir dans vos propos un secours apporté à Siegfried Bracke (N-VA), mis en cause pour le cumul de ses mandats de président de la Chambre et d'administrateur chez Telenet...

Non, ce n'est pas le cas. C'est une fonction particulière. Quand on est un des plus hauts personnages de l'Etat, il faut être au-dessus de la mêlée. Cette fonction doit occuper tout son temps car elle fait partie de celles qui organisent la démocratie. On ne peut toutefois pas lui retirer la possibilité d'avoir un ancrage local. Mais il ne doit pas occuper de fonction exécutive ou de mandat privé. Et Siegfried Bracke a bien compris où se situe l'évolution des exigences par rapport à ce que doit être la fonction de pré-

sident de la Chambre.

Les autres parlementaires peuvent donc avoir des activités privées ?

Je parle d'une activité privée : les avocats, les indépendants... Il est normal que l'activité parlementaire soit à 120 % transparente. Mais cela n'empêche pas d'avoir des activités à caractère privé. Il faut évidemment prévenir les éventuels conflits d'intérêts, tout en laissant exercer ceux qui ont une vocation à l'entrepreneuriat, dans la plus grande liberté possible.

Ce n'est pas le seul point sur la table du groupe de travail...

Non. Il y a des propositions comme le droit de pétition qui vont arriver. On pourrait veiller à ce que ces pétitions soient plus vite prises en compte dans le cadre d'un débat parlementaire.

J'entends aussi la proposition d'Ecolo sur le tirage au sort de citoyens. Je suis plutôt un adepte de la démocratie représentative. Cette idée n'a donc pas mes faveurs. Pour moi, l'élection est l'élément central de la démocratie. Et le tirage au sort n'est pas plus juste que l'élection. Mais qu'il y ait une expérience menée au Sénat, dans une commission où des citoyens viendraient donner leur point de vue, c'est envisageable. Si on expérimente une telle formule, c'est pour une législation, de façon consultative. Car je ne veux pas que quelqu'un qui n'est pas élu, vienne et dispose du même pouvoir qu'un élu. Mais cela peut enrichir le débat. Sera-ce juste symbolique ou plus ? Je ne le sais pas. Mais je tends la main à Ecolo.

Au sein du groupe de travail sur le renouveau politique, sur quoi

pourrait porter le consensus ?

Sur les mesures concernant la présidence de la Chambre, on peut atteindre le consensus. Sur la question des lobbies, il sera possible de dégager une unanimité. On aura également des accords qui dépassent le clivage majorité-opposition sur le plafond des rémunérations des membres de la Chambre ou sur le fait que le parlementaire sera noté sur sa présence et son travail en commission. Sur la transparence et la publication des rémunérations et des différents mandats, on peut encore apporter des améliorations. Je crois aussi qu'on peut chercher un accord sur la publication des données sur les activités professionnelles privées des parlementaires. Mais je ne pense pas qu'il y aura accord sur tout. Car nous ne monterons pas dans le train de la surenchère dont la locomotive est le PTB. ■

Propos recueillis par
PASCAL LORENT

« Une commission au Sénat où des citoyens viendraient donner leur point de vue, est envisageable »

pour Les militants veulent le décumul illico, pressent Di Rupo et secouent le PS

ANALYSE

C'est le « chantier des idées » qu'on n'attendait pas, et qui s'impose à l'agenda : le décumul intégral, entre les fonctions de parlementaire et de bourgmestre, d'échevin ou de président de CPAS. Un chantier qui mérite son nom : il va falloir abattre des murs et déplacer des montagnes ! Elio Di Rupo, pas superassuré à la tête d'un PS pas en superforme, sera-t-il ce superhéros ?

Depuis le « rassemblement militant » de samedi, le président a pour mission de faire basculer son parti dans l'univers du mandat unique, concrètement de susciter une modification des statuts stipulant que le cumul parlementaire-exécutif local est interdit, et que la règle entrera en vigueur sans attendre l'hypothétique vote d'une loi. Il est donc question, pour le PS, de s'appliquer le modèle en solo – il rejoindrait ainsi le seul Ecolo, les autres partis sont contre. Demain la révolution ? C'est un peu ça.

Surchauffe

Pour rappel, 63 % des militants présents samedi à Bruxelles (un millier d'affiliés se pressaient salle de la Madeleine), ont voté contre la proposition. Elle leur était soumise par l'état-major, favorable certes au décumul mais privilé-

giant la voie législative (tenter de réunir une majorité au parlement) pour le mettre en œuvre, et pointant 2024 (début de la législature 2024-2029) pour le grand saut.

C'était l'idée au boulevard de l'Empereur. Cela après des discussions houleuses en bureau politique, où les pro et les anti, les convaincus et les sceptiques s'étaient affrontés.

Mais voilà, samedi, les militants ont dit non au « renvoi de la réforme aux calendriers grecques », et interpellé vivement les responsables du PS sur la scène : Elio Di Rupo, Laurette Onkelinx et Willy Demeyer, président et vice-présidents du parti... Un début de rébellion qui n'a pas laissé Elio Di Rupo indifférent, et lui a fait promettre, devant la salle surchauffée, de relancer le débat en bureau politique, afin de formuler une nouvelle proposition, qui sera évaluée au congrès de rentrée du 24 septembre (et pas le 9 septembre, comme nous l'avions écrit), lequel a un caractère statutaire.

Plus grand monde ne croit au PS que l'on peut freiner le train. Le rassemblement militant de la Madeleine est « un tournant », jugeait-on unanimement à l'issue des débats et des votes. Et si le millier d'affiliés « ne constituait pas un échantillon représentatif du corps militant, par exemple il y

avait ici beaucoup de délégués des Jeunes socialistes », comme certains le soutiennent pour minimiser l'importance de l'événement, il n'en reste pas moins que « les présents ont toujours raison », et qu'« un vote à bulletin secret auprès de l'ensemble des affiliés socialistes dégagerait une majorité écrasante pour le décumul ». Pas besoin d'être devin.

Désavoué pour le coup puisque sa proposition (un compromis noué en bureau du parti) a été recalée, Elio Di Rupo, paradoxalement, est fort maintenant de ce vote pour tenter d'abattre les résistances. Cela, au sein d'un PS où les députés-bourgmestres sont une force (même si le Parlement wallon, en pointe sur la question, évolue déjà, pour trois quarts des élus, sous le régime du décumul), et le

cumul est tenu pour une vraie philosophie politique : les partisans du statu quo exaltent « l'ancrage local », comme « l'importance pour les parlementaires d'être sur le terrain, au contact des problèmes concrets des citoyens », ou mettent en garde contre « la réforme en solo alors que, mis à part Ecolo, les autres partis restent sous l'ancien régime et veulent nous affaiblir sur le terrain »... Autant d'arguments qui ne trouvent plus beaucoup d'écho dans « un parti

de militants qui doit écouter ses militants », explique-t-on en face, avec un certain bon sens.

2019

La réforme tolérera-t-elle des accommodements ? Les mayeurs des petites villes et communes pourraient se voir accorder des dérogations – comme le souhaitait, par exemple, Olga Zrihen samedi dans nos colonnes. A voir. Mais l'os des os, c'est bien le calendrier : basculer dès la constitution des listes communales et législatives 2018-2019 ? C'est l'option militante. Un électrochoc pour le PS. Qui en a... sans doute besoin. Et au sein duquel plusieurs plaident la cause : à commencer par Paul Magnette et Rudi Vervoort, les ministres-présidents wallon et bruxellois. Alors qu'une série de députés-bourgmestres (Eric Thiébaud, Julie Fernandez, Laurent Devin, entre autres), avec des nuances les uns et les autres, sont ou hostiles ou méfiants. Au milieu, Elio Di Rupo – qui redoute de déstabiliser un parti passablement déstabilisé déjà par les « affaires » – doit faire passer la pilule du renouveau. Il ne peut pas ne pas être porteur de la volonté des militants. C'est sa bouée, du reste. Son point d'ancrage dans la tempête qui ne l'épargne pas. ■

DAVID COPPI

GOUVERNANCE**Pour des « chambres citoyennes »**

En plus du décumul, les militants socialistes se sont prononcés samedi sur une série d'autres propositions, auxquelles ils ont répondu favorablement à de larges majorités. Celles-ci, entre autres : pour le maintien du vote obligatoire, et pour la création de « chambres citoyennes » dans les parlements, composées par tirage au sort, visant à débattre d'enjeux sociaux et sociétaux. Egalement : pour la parité hommes-femmes dans les gouvernements, les provinces, les communes. Et aussi : le PS plaide pour une « Constituante populaire chargée de réfléchir aux dispositions à inscrire dans un préambule de la Constitution » - on pense notamment à des engagements en faveur de la laïcité.

D.CI